

très compétent à remplir cette charge. On sait qu'il est très intéressé dans l'une des principales céréales du pays, et c'était là une forte raison en faveur de sa nomination comme ministre de l'agriculture. Je l'ai entendu appeler le roi du marché de l'orge, et il est de plus cultivateur. Mais je regrette de constater chez lui ce qui nous arrive d'ordinaire à nous les hommes de la politique : du moment que nous arrivons à une position nous abandonnons la pratique de ce qui nous avait rendus compétents à la remplir. L'honorable ministre a réellement, dans l'intérêt de London et du département de la milice, sacrifié une grande partie de sa ferme juste au moment où il est devenu ministre de l'agriculture. Je le regrette, parce que je crois que le pays est convaincu que l'honorable ministre devrait continuer à s'occuper d'agriculture au lieu de vendre à un sacrifice énorme une grande partie de sa terre. S'il s'occupait encore à la cultiver, je suis convaincu que l'honnête laboureur aurait plus de confiance en lui comme ministre de l'agriculture. Ce n'est pas tout : On me dit que l'honorable ministre, toujours dans l'intérêt de London et du public, se propose de vendre une grande partie de sa terre à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, et bientôt, l'honorable ministre, qui était un grand cultivateur et qui à ce titre avait, à mon avis, droit au poste de ministre de l'agriculture, sera un cultivateur sans terre à cultiver.

Je le regrette, car je voudrais voir l'honorable ministre conserver autant de titres que possible à la confiance du public en sa qualité de ministre de l'agriculture, mais il me fait l'effet de disposer de ses titres avec beaucoup de prodigalité. Dans l'espace de quelques semaines il fait de grands sacrifices dans l'intérêt du public et de ses commettants grâce à ces transactions, et dans ces circonstances, nul ne peut s'étonner qu'il soit si populaire et si fort dans son collège électoral de London.

L'honorable ministre a fait depuis dans la statistique, et nous avons eu une foule de tableaux relatifs aux opérations passées et futures du pays dans les divers départements qu'il a administrés.

Je suis heureux de voir qu'il se montre si diligent dans cette partie du département auquel il appartient. Je ne crois pas que son prédécesseur, pendant les longues années qu'il a été ministre, ait jamais fourni au public une quantité aussi considérable de chiffres que l'honorable monsieur l'a fait depuis quelques semaines. Ceci est encourageant, car pendant longtemps nous en avons eu besoin en Chambre, de chiffres de la part du prédécesseur de l'honorable monsieur, et maintenant nous allons les recevoir de la part de l'honorable monsieur.

On nous a remis le département de la justice, dont nous étions privés depuis quelque temps. C'est là un département très important. J'ai toujours regretté le fait qu'il avait été enlevé à cette Chambre, pas autant au point de vue de sa besogne strictement ministérielle et départementale, qu'au point de vue de la législation. Il n'y a aucun doute que le ministre de la justice devrait, comme question de convenance, occuper un siège dans un corps où les circonstances semblent entraîner la majeure partie de la législation du pays, d'où la masse de la législation doit tirer son origine, et où elle doit être surtout étudiée. Nul doute que comme officier parlementaire, nous avons besoin de lui en cette Chambre.

Je présume que le gouvernement sentait cela et qu'ayant décidé qu'il ne nous priverait plus longtemps de l'avantage d'avoir cet officier, il a fait le choix en question. Je félicite l'honorable titulaire. Il entre dans la politique fédérale par la grande porte, comme disent les Français. Pour lui il n'y a pas eu d'apprentissage dans notre parlement. Il y a certainement eu une période durant laquelle il a occupé avec honneur un poste provincial, et il a eu quelque autre expérience à laquelle je ferai bientôt allusion ; mais en tant qu'il s'agit de la politique fédérale, il arrive en parlement comme le titulaire du poste important de ministre de la

M. BLAKE

justice, sans avoir fait aucun apprentissage en cette Chambre. On ne saurait faire un plus beau compliment à un homme public. }

Le gouvernement sentait que la position était importante. Il sentait qu'il n'y avait personne de disponible en parlement et qu'il lui fallait chercher en dehors. Nous considérons ceux des honorables membres de la droite qui appartiennent à la profession dont l'honorable monsieur est l'ornement et qui, à mon avis, étaient dignes de remplir ce poste, comme étant des hommes parmi lesquels le choix, si choix il y avait, pouvait être fait. Nous n'avons pas caché notre appréciation de leurs qualités et de leurs aptitudes à remplir ce poste, mais le ministère, tenait scrupuleusement à nous donner le meilleur talent disponible, sentit qu'il était nécessaire de chercher en dehors pour trouver le brillant luminaire qu'on ne pouvait trouver dans la phalange des partisans patients du gouvernement qui pendant si longtemps ont enduré beaucoup de choses en vue d'obtenir cette récompense.

Comme avocat, l'honorable monsieur a passé d'un bond par-dessus les têtes d'un grand nombre, et comme législateur il commence sa carrière fédérale en qualité de ministre. C'était un coup hardi, justifié sans doute par ce talent supérieur qui sera bientôt exhibé par l'honorable ministre, et d'après tout ce que j'ai entendu, je doute fort peu qu'il ne remplisse ce poste d'une façon extrêmement honorable. Mais d'où vient-il ? il vient du banc judiciaire. Qui l'aurait cru ? D'où vient-il, dis-je ? Qu'ont dit les honorables membres de la droite d'un pauvre malheureux qui avait cru qu'il était de son devoir de soumettre le nom d'un juge pour la nomination au poste de procureur général de la province d'Ontario ? Ils m'ont attaqué brutalement—pas ici naturellement, car ici on ne se sert pas d'un langage brutal—mais en dehors j'ai été brutalisé dans le pays en termes peu mesurés pendant de longues années pour cela. On m'a dit que j'avais rabaisé la dignité du banc judiciaire, que j'avais souillé l'hermine jusqu'alors immaculée, que j'avais créé un sentiment de défiance de la part du peuple envers les juges du pays, que j'avais rendu impossible aux juges de conduire impartialement les causes d'élection-contestées. Je m'étais rendu coupable de menées inconstitutionnelles et républicaines ; j'avais rabaisé la moralité publique ; j'avais fait une chose qu'un homme honnête ne pouvait s'empêcher de condamner.

Tel était le langage dont on se servait à mon adresse parce que j'avais donné le conseil qui a été suivi et qui a eu pour résultat la nomination de M. Mowat au poste de procureur général d'Ontario, et ce langage a été employé par les partisans des honorables membres de la droite et leurs organes. Je me rappelle avoir été condamné en cette Chambre par le juge en chef actuel de la Nouvelle-Ecosse. Je me souviens que l'honorable James Macdonald, alors qu'il remplissait le poste occupé aujourd'hui par l'honorable monsieur, avec tout le poids et la dignité inhérents à cette position, m'a condamné pour cet acte. Je me rappelle avoir entendu sir Charles Tupper, très peu de temps après la consommation de cet acte, car je crois que c'est là le mot propre à être appliqué à un acte aussi atroce, se servir du langage suivant à mon adresse sur les tréteaux publics :

J'espère que lorsqu'un juge viendra à décider quel parti a la majorité, il ne sera pas influencé par la conviction que de hautes dignités politiques l'attendent d'un côté ou de l'autre pour le récompenser de ses services. Si jamais il a existé une loi qui porte un coup dangereux à l'indépendance et à la pureté du banc judiciaire, c'est bien celle qui permet à l'hermine d'être souillée par une décision partielle. Du moment qu'un précédent est établi et du moment qu'une grande province comme Ontario sanctionne le précédent dangereux qu'un juge peut abandonner le banc et entrer dans les eaux troubles et boueuses des luttes politiques, de ce moment un coup est porté au caractère de la magistrature, et la confiance que chacun doit avoir en ceux qui sont appelés à remplir ces devoirs importants est ébranlée.

Quant aux organes, le *Mail* du 25 octobre 1872 disait :

Mais à un point de vue plus élevé que celui de l'intérêt personnel, les penseurs du Canada condamneront cette nouvelle nomination. Lors